

PRÉSENTATION DU PROJET DE RÈGLEMENT N° PP-2021-03 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE CONSTRUCTION N° 1301-2020

Le projet de règlement n° PP-2021-03 a pour objet de :

- Autoriser l'emploi d'un conteneur pour l'entreposage extérieur pour la classe P2-Utilité publique ; (art. 2.2.3)
- Modifier, au deuxième alinéa, les mots « l'excavation doit être remblayée de terre et la fondation doit être pontée ou comblée de terre » par « de terre et la fondation doit être démolie, l'excavation doit être remblayée et nivelée » ; (art. 2.4.3)
- Ajouter les mots « démolie ou » après le mot « être ». (art. 2.4.7)